



Conseil municipal du 16 juin 2020

Compte-rendu

Le seize juin deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 8 juin 2020, s'est réuni, à la salle des fêtes Carillon - 111, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres : Présents : CHENAUD Fabrice, Maire ; DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAYE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; et TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly, FRBEZAR Johann, BERRAUD Elodie, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, BOURNAS Jean-Paul, LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.
Quorum : 10
Excusé : FRBEZAR Johann qui a donné pouvoir à PONTET Nelly

Arrivées tardives de Elodie BERRAUD à 20h15 et Johann FRBEZAR à 22h55

Secrétaire : Fernand DARGAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions

- du bureau municipal n°1 du 28 mai 2020 : sans observations ;
- du comité marché municipal n°1 du 2 juin 2020 : sans observations ;
- du comité bulletin municipal n°1 du 3 juin 2020 : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions du maire sortant du 18 février (date dernière réunion ordinaire) jusqu'au 25 mai 2020 qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 dans le cadre des décisions de non préemption

- des propriétés bâties : au 484, route du Sornin ; Gayen ; 894 chemin de Champillon ; 77 allée Vauvrille et 305 allée Vauvrille
- des propriétés non bâties : Le Bourg appartenant à l'association immobilière de St Nizier sous Charlieu

Pas de décisions relatives à la préemption de bien prises depuis l'élection du maire.

Jury d'assises : tirage au sort des jurés pour l'année 2021

Le Conseil municipal procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle départementale des jurés d'assises pour l'année 2021. Elles seront averties par courrier.

Comité bulletin municipal : nomination membres extérieurs

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la liste de Mr le Maire relative des membres extérieurs du comité bulletin municipal :

- Ambroise FOUILAND, 144 chemin de la Marbenoite
- Michel PROST, 933 chemin Bruyères
- Françoise GROUILLEUR, 1 004 chemin des Mignonettes
- Frédérique SOLE 2 237 route du Chevrenay
- Stéphanie GARMIER 434 rue de la République

Délégation du conseil municipal : annule et remplace

Le Conseil municipal conserve les mêmes délégations accordées à Mr le Maire à la réunion du 25 mai dernier.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal désigne les contribuables pouvant être désignés pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

. commissaires titulaires :

- LOMBARD Christiane	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- PEGON Christophe.....	TFNB	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- BOURNAS Jean-paul	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- TRAMBOUZE Marie-Claude	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- CHAVANY Daniel	CFE	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- SOLE Frédérique	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- MENIS Christophe	CFE	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- FAYOLLE Jean	TF	BRIENNON
- PROST Michèle	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- THEVENET Jean- Victor	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- DARGAUD Fernand	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- DURAND Daniel	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

. Commissaires suppléants :

- LEVEQUE Ludovic	CFE	SAINT DENIS DE CABANE
- CALLSEN Marie-Christine	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- PERRET Jean-Claude	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- GONDARD Marc.....	TF	MABLY
- GARDET Alain.....	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- PRAS Béranger	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- BURDIN Cécile	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- LAPALUS Noël.....	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- DESCAYE Guillaume	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- BRETON Bernard	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- TALON Olivier	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- PEGON Laurent.....	TH	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Charlieu-Belmont Communauté : désignation des délégués

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, désigne :

- à l'intérieur du groupe de travail Santé : **Nathalie JOLY**
- au comité consultatif déchets ménagers :

Titulaire	PEGON Christophe	Suppléant	BRUET Thibault
- au comité consultatif cohésion sociale :			CALLSEN Marie-Christine

Charlieu-Belmont Communauté : désignation de délégués de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants désigne pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Charlieu-Belmont Communauté :

- délégué titulaire : **M. Fabrice CHENAUD**
- domicilié à ST NIZIER SOUS CHARLIEU (Loire) – 253, chemin de Bois Plan

fabrice.chenaud@cegetel.net

- délégué suppléant : **M. Fernand DARGAUD**
domicilié à ST NIZIER SOUS CHARLIEU (Loire) – 188, chemin des Egats
patriciadargaud@yahoo.fr

Fiscalité directe locale : taux d'imposition pour 2020

Le Conseil municipal maintient les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

- TFPB : taux : 10.60 %
- TFPNB : taux : 35.00 %

Le Conseil municipal n'a plus à délibérer concernant le taux de la taxe d'habitation

Convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association

Le Conseil municipal valide la convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association pour 3 années scolaires 2019/2020 ; 2020/2021 et 2021/2022

Subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2020 : approbation de la convention de financement

Le Conseil municipal approuve le montant des subventions 2020 allouées à l'école privée Notre-Dame des Vignes de ST NIZIER SOUS CHARLIEU : 34 336.00 € pour les frais de fonctionnement ; 5 808 € pour les fournitures scolaires et 1 470 € au titre de projets ciblés.

Budget général 2020 : vote du budget primitif

Le Conseil municipal, approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 445 602.60 €	1 445 602.60 €
INVESTISSEMENT	838 973.96 €	838 973.96 €

Instauration prime exceptionnelle - Covid 19

Le Conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime exceptionnelle d'un plafond de 1 000 € sera d'un montant maximum de 450 euros. Elle concerne les agents des services administratif et périscolaire.

Mise en place du régime d'astreintes pour le personnel administratif

Le Conseil municipal adopte les montants d'astreinte pour le personnel administratif selon la réglementation en vigueur.

Création d'un marché communal

Le Conseil municipal décide de créer un marché communal et adopte le règlement intérieur.

Il décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente : fixe le mètre carré de surface de vente pour

- les abonnés (présence tous les Vendredis) : 3€ par ML par mois.
- les occasionnels : 1€ par ML par semaine.

Il autorise la création d'une régie pour encaisser les droits de place

La séance est levée à 23 heures 30.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 16 juin 2020.

La secrétaire de séance,



